

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE

29 juin 2013

Conformément à l'article 11 des statuts, l'Assemblée Générale de la Ligue de Bretagne de Volley Ball a été convoquée le 7 juin 2013

O

Elle s'est réunie ce samedi 29 juin à 9h30 au siège social de la LBVB.

Au 30 mai 2013 (soit 30 jours avant la date de l'AG, article 1 du RI), la situation électorale était la suivante :

Nombre de clubs : 102

Nombre de voix : 270

Nombre de licenciés : 6934

Quorum : 83 clubs et 243 voix

O

À 10h10, le Bureau de l'AG qui vient d'arrêter la feuille d'émargement indique que 83 GSA, comptabilisant 243 voix, sont présents ou représentés et que les pouvoirs par procuration ne représentent pas plus de 50% des licenciés. Les trois conditions du quorum (article 12 des statuts) sont donc réunies.

La Présidente de la LBVB déclare que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Viviane LE THOMAS, Présidente de la LBVB, explique le but de cette Assemblée Générale.

Elle présente le déroulé de cette AG, l'ordre du jour.

- Allocution de la Présidente

La Présidente demande à l'assistance de bien vouloir excuser les absences du Président de la DRJSCS, de Charles Edouard LARRIBE Secrétaire Général de la LBVB.

- Adoption du Procès-verbal de l'AG du 7 juillet 2012

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le PV est mis au vote pour approbation.

Le PV est approuvé à l'unanimité

Pour : 243

Contre : 0

Abstention : 0

Allocution de Madame Jacqueline PALIN Présidente du CROS.

- Présentation du rapport moral de la Présidente

Voir annexe 1

F. FRANCILLETTE demande qu'il serait bien également de mentionner les manifestations de beach sur la région.

E. CORBIN adresse ses remerciements à Concarneau, Clohars, Plancoët et Goelo

Le rapport de la Présidente est approuvé à l'unanimité

Pour : 243

Contre : 0

Abstention : 0

Intervention de Yann TURC-ARNOUX de Sport dans l'AME (Apprentissage - Maitrise – Excellence) pour le développement du sport

Présentation de son cursus
Présentation de leur travail

Sur la communication (voir annexe 2)
Pourquoi communique-t-on ?
Que communique-t-on ?
Comment communiquer ?

- Présentation du rapport d'activité du Secrétaire Général, composé des rapports des diverses commissions

CSR : Intervention de J.M. LEFEVRE Président de la CSR
Il indique : il manque des élus et remercie S. PERSAN pour son travail.

CRA : Intervention de M. GAUDEL Président de la CRA

CRT : Intervention de V. LE THOMAS

Les rapports d'activités sont mis au vote pour approbation.
Ils sont adoptés à la majorité.

Pour : 236

Contre : 0

Abstention : 0

Présentation du projet ZENITH (exploitation des bassins de pratique du volley-ball français) par E. CORBIN :

- Le concept
- La démarche et les objectifs : une croissance et une démarche qualité dans chaque bassin – la détection et le PES
- La cellule de pilotage
- Le calendrier

Caractéristiques des bassins de pratique : pratique compétitive, pratique sociale et de santé, partage des valeurs volley et beach volley

Un bassin, quels intérêts, améliorer l'accueil

Les moyens

Création de la licence open et licence PES (parcours excellence sportif)

- Présentation du rapport financier

Voir annexe 3

Pour : 236

Contre : 0

Abstention : 0

- Rapport des vérificateurs aux comptes

Les deux vérificateurs (Sabrina JESUS et Thomas HODY) se sont excusés pour leur absence

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de la Ligue de Bretagne de Volley-Ball du 7 juillet 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des comptes annuels arrêtés au 31/05/2013.

Le mercredi 19 juin 2013, nous nous sommes rendus au siège de la LBVB 31 rue Abbé Martin à Pontivy, afin de procéder à l'examen des comptes de BILAN et de RESULTAT arrêtés au 31/05/2013.

A cette réunion de travail, Marc GAUDEL Trésorier de la LBVB et Christine PENNAMEN Secrétaire Comptable ont mis à notre disposition les documents et pièces comptables nécessaires à notre mission de vérification.

Sur la base des sondages et contrôles de cohérences effectués, et après examen des tableaux BILAN et COMPTE DE RESULTAT établis par le Cabinet COGEDIS FIDEOR de Pontivy, nous certifions que les comptes annuels tels qu'ils sont représentés font ressortir un bénéfice de 13 008.54 euros, donnant une image fidèle des opérations de l'exercice clos le 31/05/2013.

Nous proposons à l'Assemblée Générale de donner le quitus au Trésorier. »

- Vote du bilan

Le bilan est adopté à l'unanimité

Pour : 236

Contre : 0

Abstention : 0

- Présentation et vote des tarifs et du budget

Discussion sur la contribution ETR FIVB, un vœu sera présenté par la Ligue la saison prochaine.

Le budget et les tarifs sont approuvés à la majorité

Pour : 132

Contre : 34

Abstention : 70

Intervention de Yann TURC-ARNOUX de Sport dans l'âme pour le développement du sport

Gérer son budget

Créer un plan de développement (structurer, stabiliser, augmenter les licenciés)

Charges et produits

Financer son association

- Examen des vœux proposés par les Groupements Sportifs affiliés, les Comités Départementaux et le Comité Directeur de la LBVB

Voir annexe 4

- Election au Comité Directeur

Deux candidatures ont été adressées à la Ligue :

Sabrina JESUS, Antonio LETO

Les clubs décident à main levée d'élire les deux candidats.

Pour : 236

Contre : 0

abstention : 0

David QUINTIN et Alain RIBOUS sont cooptés

- Election des délégués de la LBVB aux AG de la FFVB

Quatre candidats se sont déclarés :

Pierrick HAMON, Charles Edouard LARRIBE, David QUINTIN, Viviane LE THOMAS

Après un vote à bulletin secret, le dépouillement conduit aux résultats suivants :

HAMON Pierrick : 240 voix

QUINTIN David : 226 voix

LE THOMAS Viviane : 190 voix

LARRIBE Charles Edouard : 189 voix

P. HAMON, D. QUINTIN, V. LE THOMAS sont titulaires

C.E. LARRIBE est suppléant

- Remise des distinctions honorifiques

Des trophées sont remis aux équipes championnes de Bretagne.

Et des ballons pour les clubs organisateurs des finales de la Coupe de Bretagne, Excellence et Honneur.

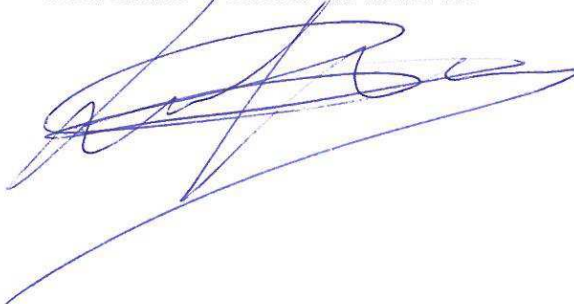
L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie les clubs pour leur participation à cette Assemblée Générale.

Fin de séance : 17h00

Viviane LE THOMAS
Présidente de la LBVB



Charles Edouard LARRIBE
Secrétaire Général de la LBVB



RAPPORT MORAL DE L'ASSOCIATION LIGUE DE BRETAGNE DE VOLLEY BALL,

Annexe 1

V Le Thomas, CE Larribe AG du 29 juin 2013

1. INTRO

Ce rapport ne vous sera pas présenté par CE Larribe Secrétaire Général. Convalescent, il n'est pas parmi nous aujourd'hui et se repose après un temps d'hospitalisation.

Nous ne pouvons commencer cette Assemblée Générale qui représente un temps privilégié d'échanges et de rencontres avec les clubs bretons sans mentionner que cette nouvelle olympiade a accueilli un nouveau Président Fédéral en la personne de M Yves Bouget. Il est encore bien tôt pour apprécier les couleurs qu'il donnera au Volley Ball sur le territoire national et nous sommes dans l'attente qu'il donne au Volley Ball le renouveau attendu et fédérateur qui conduira à redonner à notre sport sa dimension de sport majeur. Car rappelons le, sur les 25 Fédérations UNISPORT française nous sommes les 23^{ème} ,...

(Source : ministère des sports, http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/Chiffres_cles_sport_2013.pdf)

Nous avons souhaité pour cette AG apporter deux nouveautés :

- 1) Le travail des clubs prenant en charge l'organisation d'un évènement jeunes sera distingué au cours de l'AG par une dotation.
- 2) Dans le cadre des services aux clubs il y aura 2 interventions de « Sport dans l'âme » sur les thèmes suivants :
 - a. La communication : Comment communiquer sur le volley ball ?
 - b. Le financement des clubs

Cette année a notamment été marqué par :

- La cooptation de M A Léo par le Comité Directeur
- Le départ de M Mabelle Secrétaire Général de la ligue sanctionné par la CCD. Malheureusement cette suspension a eu pour incidence de retarder les travaux dont il avait la charge : notamment l'élaboration du plan de développement de la ligue
- La nomination de M CE Larribe au poste de Secrétaire Général et de Mme F Ramard au poste de Secrétaire général adjoint
- Une nouvelle forme de fonctionnement des instances : Membres du bureau, membres du Comité Directeur et présidents de CD se réunissent ensemble téléphoniquement en moyenne 1 fois tous les 15 jours
- La mise à plat des finances de la ligue, un travail de titan réalisé par M Gaudel Trésorier, aidé dans sa tâche par C Penamen.
- L'élaboration du plan de développement
- La fin des aides à l'emploi par la FFVB

- Le départ de Valentin Brouck embauché en CDI au Club de Cesson (22) en septembre 2012
- La réussite d'Edwige Corbin au Concours de CTS en novembre 2012, que nous avons eu la chance de voir nommée en Bretagne et qui suit à Poitiers pendant une année en alternance, à mi-temps une formation à ses nouvelles fonctions.
- La nomination de C Penamen pour un an sur une fonction de coordinatrice afin de réorganiser toute l'activité administrative y compris celle générée par l'équipe technique.

2. CLUBS ET LICENCES :

2.1 LES CLUBS

4 clubs ont cessé leur activité :

clubs non ré affiliés	nb licenciés 2012	ayant changé de club
Quintin	9	0
Guipavas	49	10
Dompierre	36	4
Rennes Mayotte	49	5
TOTAL	143	19

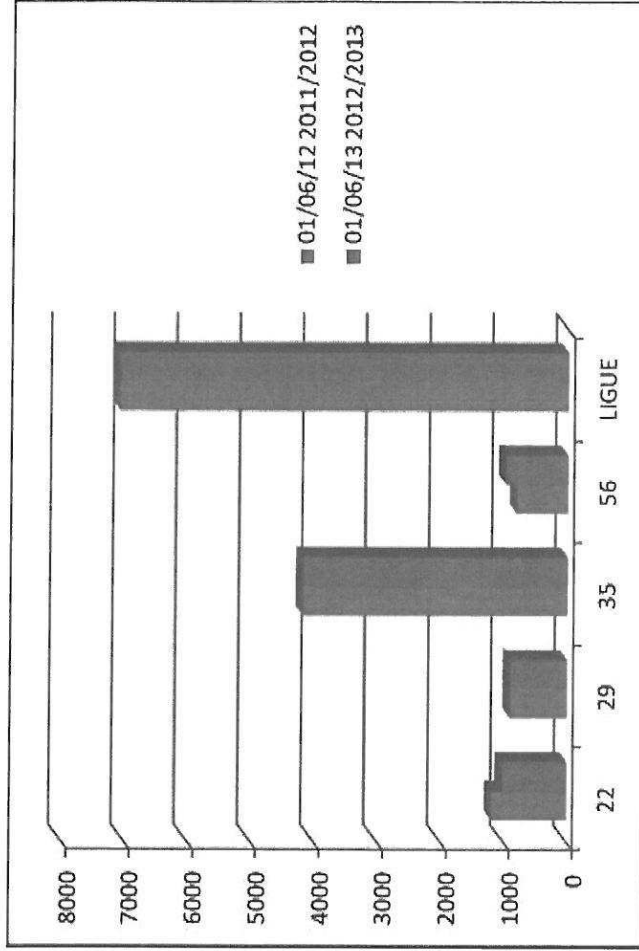
Nous comptons 4 nouveaux clubs : Bienvenue !

Nouveaux clubs	nb licenciés	dont mutation
Treve Mayotte	15	1
Servon	43	0
Baulon	28	5
Theillac	7	1
TOTAL	93	7

2.2 LES LICENCES

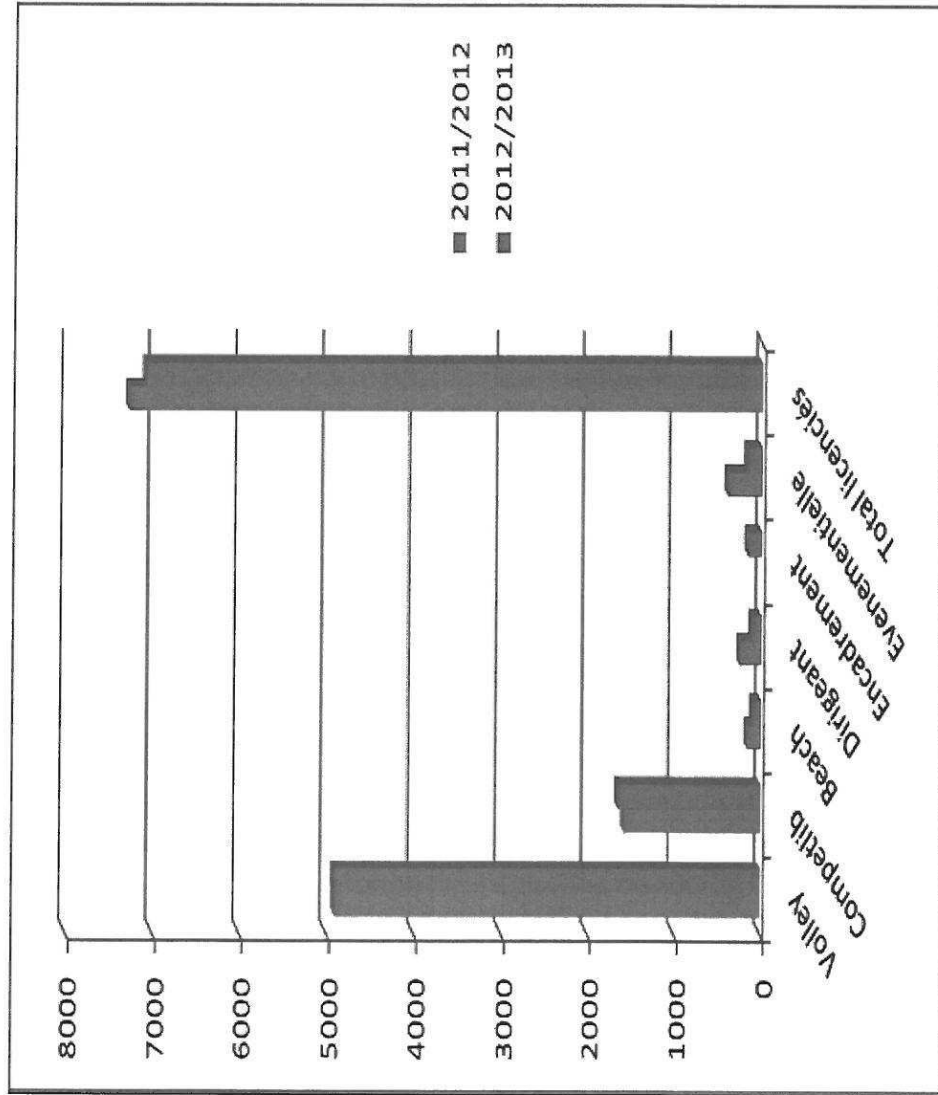
Comparatif par département :

	22	29	35	56	LIGUE
01/06/12 2011/2012	1191	909	4183	814	7097
dont événementielle	255	58		16	329
01/06/13 2012/2013	1028	911	4178	987	7104
dont événementielle	33	48	7	80	168
Différence	-163	2	-5	173	7



Comparaison en fonction du type de licence

SAISON	Volley	Compétilib	Beach	Dirigeant	Encadrement	Evènementielle	Total licenciés
2011/2012	4908	1583	159	251		394	7295
2012/2013	4912	1653	96	113	162	168	7104



	Licences 2010/2011						Licences 2011/2012						Licences 2012/2013				diff 2011-2012/2012-2013			
	Nbre	Part FFVB	Part LBVB	Perçu FFVB	Perçu LBVB	Part FFVB	Part LBVB	perçu FFVB	Perçu LBVB	Nbre	Part FFVB	Part LBVB	perçu FFVB	Perçu LBVB	Nbre	Part FFVB		Part LBVB	perçu FFVB	Perçu LBVB
SENIOR VB	1752	41,28 €	18,07	72 322,56 €	31 658,64 €	37 €	18 €	58 201 €	28 314 €	1573	37 €	18 €	58 201 €	28 314 €	1688	37 €	20 €	62 456 €	33 760 €	115
SENIOR BEACH	19	4,46 €	3,04	84,74 €	57,76 €	5 €	3 €	135 €	81 €	27	5 €	3 €	135 €	81 €	19	5 €	3 €	95 €	57 €	-8
ESPOIR VB	221	41,28 €	18,07	9 122,88 €	3 993,47 €	37 €	18 €	7 918 €	3 852 €	214	37 €	18 €	7 918 €	3 852 €	172	37 €	20 €	6 364 €	3 440 €	-42
ESPOIR BEACH	4	4,46 €	3,04	17,84 €	12,16 €	5 €	3 €	45 €	27 €	9	5 €	3 €	45 €	27 €	2	5 €	3 €	10 €	6 €	-7
JUNIOR VB	351	37,44 €	15,56	13 141,44 €	5 461,56 €	35 €	16 €	11 550 €	5 280 €	330	35 €	16 €	11 550 €	5 280 €	346	35 €	18 €	12 110 €	6 228 €	16
JUNIOR BEACH	12	4,46 €	1,54	53,52 €	18,48 €	5 €	2 €	25 €	10 €	5	5 €	2 €	25 €	10 €	4	5 €	2 €	20 €	8 €	-1
CADET VB	585	37,44 €	13,76	21 902,40 €	8 049,60 €	35 €	14 €	22 295 €	8 918 €	637	35 €	14 €	22 295 €	8 918 €	642	35 €	14 €	22 470 €	8 988 €	5
CADET BEACH	20	4,46 €	1,54	89,20 €	30,80 €	5 €	2 €	95 €	38 €	19	5 €	2 €	95 €	38 €	17	5 €	2 €	85 €	34 €	-2
MINIME VB	689	22,46 €	8,29	15 474,94 €	5 711,81 €	20 €	8 €	13 120 €	5 248 €	656	20 €	8 €	13 120 €	5 248 €	655	20 €	8 €	13 100 €	5 240 €	-1
MINIME BEACH	28	4,46 €	1,34	124,88 €	37,52 €	5 €	1 €	115 €	23 €	23	5 €	1 €	115 €	23 €	22	5 €	1 €	110 €	22 €	-1
BENJ VB	550	22,46 €	8,29	12 353,00 €	4 559,50 €	20 €	8 €	10 560 €	4 224 €	528	20 €	8 €	10 560 €	4 224 €	587	20 €	8 €	11 740 €	4 696 €	59
BENJ BEACH	19	4,46 €	1,34	84,74 €	25,46 €	5 €	1 €	190 €	38 €	38	5 €	1 €	190 €	38 €	30	5 €	1 €	150 €	30 €	-8
POUS VB	467	22,46 €	8,29	10 488,82 €	3 871,43 €	20 €	8 €	9 560 €	3 824 €	478	20 €	8 €	9 560 €	3 824 €	525	20 €	8 €	10 500 €	4 200 €	47
POUS BEACH	22	4,46 €	1,34	98,12 €	29,48 €	5 €	1 €	30 €	6 €	6	5 €	1 €	30 €	6 €	2	5 €	1 €	10 €	2 €	-4
PUP VB	249	22,46 €	2,54	5 592,54 €	632,46 €	20 €	8 €	5 900 €	2 360 €	295	20 €	8 €	5 900 €	2 360 €	259	20 €	8 €	5 180 €	2 072 €	-36
PUP BEACH	3	4,46 €	1,34	13,38 €	4,02 €	20 €	3 €	3 940 €	591 €	197	20 €	3 €	3 940 €	591 €	209	10 €	3 €	2 090 €	627 €	0
BABY VB	1458	23,73 €	6,02	34 598,34 €	8 777,16 €	21 €	6 €	33 243 €	9 498 €	1583	21 €	6 €	33 243 €	9 498 €	1653	21 €	6 €	34 713 €	9 918 €	12
COMPETILB	122	23,73 €	3,42	2 895,06 €	417,24 €	27 €	3 €	6 750 €	750 €	250	27 €	3 €	6 750 €	750 €	275	27 €	3 €	7 425 €	825 €	70
DIRIGEANT	430	21,73 €	0	9 343,90 €	0,00 €															25
DETENTE																				
DECOUVERTE																				
EVENEMENT.	64									377					168					-209
TOTAL	7065			207 802,92 €	73 348,55 €			183 672 €	73 082 €	7245			183 672 €	73 082 €	7275			188 628 €	80 153 €	30

3. L'ACTIVITE DE LA LIGUE :

3.1 L'EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE :

Le Centre Régional d'Entraînement (CRE)

4 CRE minimales : 29 oct au 1^{er} nov ; 3 au 5 janvier ; 25 au 28 février et 22 au 25 avril

Les volleyades 2013 se sont déroulées du 26 au 28 avril 2013 à Saint Brieuc : 51 équipes dont 4 bretonnes :

- Equipe 1 et 2 Masculine 6è et 18è sur 25
- Equipe 1 et 2 Féminine 8è et 20è sur 26
-

1 CRE cadet du 4 au 6 mars

L'Atlantvol 18 au 20 mai 2013 à Sablé sur Sarthe, les cadettes sont championnes et les cadets ratent le podium en finissant 4è

Le Pôle Espoir Masculin de DINARD : 17 jeunes

Les Interpôles se sont déroulés du 8 au 11 avril 2013 à Vichy, Résultat : 7^{ème}/8

Les Interdépartementaux 2013 : le dimanche 10 mars 2013 à Lannion

Sélection Benjaminine

- 1^{ère} : Ile et Vilaine
- 2^{ème} : Côtes d'Armor
- 3^{ème} : Finistère
- 4^{ème} : Morbihan

Sélection Benjamin

- 1^{er} : Ile et Vilaine
- 2^{ème} : Côtes d'Armor
- 3^{ème} : Finistère
- 4^{ème} : Morbihan

Sélection Minime Fille

- 1^{ère} : Côtes d'Armor
- 2^{ème} : Ile et Vilaine
- 3^{ème} : Morbihan
- 4^{ème} : Finistère

Sélection Minime Garçon

- 1^{er} : Côtes d'Armor
- 2^{ème} : Morbihan
- 3^{ème} : Finistère
- 4^{ème} : Ile et Vilaine

Interzone benjamin les 25 et 26 mai 2013 à Sablé sur Sarthe,

Benjamin :

- 1^{er} Côtes d'Armor
- 2^{ème} Loiret
- 3^{ème} Ile et Vilaine
- .../....

Benjamine :

- 1^{ère} Ile et Vilaine
- 2^{ème} Indre et Loire
- 3^{ème} Côtes d'Armor
- .../....

Mini volleyades 2013 :

Les 8 et 9 juin 2013 à Poitiers avec les benjamines et benjamins des Côtes d'Armor et d'Ile et Vilaine

Masculins	Féminins
1 - CD06	1 - CD06
2 - CD94	2 - CD38
3 - CD59	3 - CD92
4 - CD13	4 - CD59
5 - CD35	5 - CD57
6 - CD37	6 - CD34
7 - CD33	7 - CD45
8 - CD64	8 - CD22
9 - CD02	9 - CD84
10 - CD57	10 - CD33
11 - CD54	11 - CD62
12 - CD81	12 - CD91
13 - CD93	13 - CD35
14 - CD68	14 - CD64
15 - CD34	15 - CD69
16 - CD22	16 - CD67
17 - CD83	17 - CD50
18 - CD91	18 - CD71
19 - CD86	19 - CD76
20 - CD42	20 - CD86
21 - CD38	21 - CD78
22 - CD50	22 - CD42
23 - CD78	23 - CD79
24 - CD26/07	24 - CD95

Le Challenge du Jeune Volleyeur :

Dimanche 4 mai 2013 à Brest ESL : 29 benjamines, 24 benjamins, 38 poussines et 35 poussins de 24 clubs bretons

Camp D'été

2012 *Training camps Beach Dinard 2ème semaine de juillet 12 participants*

En 2013 ce camp d'été aura lieu également la 2^{ème} semaine de juillet (24 places disponibles et déjà 16 inscrits)

La formation des Cadres

ER1 : du 2 au 4 novembre 2013 à Dinard 12 stagiaires

ER2 : du 4 au 8 mars 2013 à Dinard avec 11 stagiaires

« **Inf'aux entraineurs** » à Lannion le 1^{er} septembre 2013 29 entraineurs bretons présent avec P Bonhomme Entraineur National

En 2013 la date prévue est le 31 aout à la Salle du Gouelou, 9-13 Impasse Pondaven à **Saint-Martin-des-Champs** (inscription en ligne sur le site de la LBVB)

Pas de formation ER Beach cette année

4. LE BEACH VOLLEY

King Of The Beach :

Le 15 juin 2013 à Saint Cast

Le 14 juin 2014 à Rennes

Camp d'été Beach 2014 :

2^e semaine de juillet

Evaluer l'opportunité d'un camp 15 – 17 ans

Interdépartementaux Beach

22 juin 2013 à Saint Cast

21 juin 2014 (lieu à déterminer)

5. LES ADHERENTS

Les bénévoles :

Tous le comité directeur de la LBVB remercie et félicite les nombreux bénévoles qui ont contribué à organiser et animer des manifestations de qualité. Chacun d'entre eux a été remercié par un T Shirt de l'évènement.

club	manifestation	niveau	date	nb de bénévoles du club	nb d'élus Ligue
ST MALO	FINALES EXCELLENCE	LIGUE	01/06/2013	11	7
PONTIVY	FINALES HONNEUR	LIGUE	18/05/2013	5	0
GUIDEL	INTERDEPARTEMENTAUX	LIGUE	10/03/2013	6	0
PONTIVY	FINALE COUPE DE BRETAGNE JEUNE	LIGUE	08/05/2013	6	1
BREST ESL	CIV	LIGUE	04/05/2013	20	1
GOELO SBCA	VOLLEYADES	FFVB	26-28/04/2013	40	1
PIPRIAC	FINALE France Minimies	FFVB	17-19/05/2013	20	1

Les amendes :

Le nombre d'amendes distribuées a encore chuté cette année. Bravo la vigilance attendue a été maintenue ! Que la force soit avec nous et continuons ainsi !

Si vous avez besoin de feuille de match type, merci de noter vos coordonnées sur la page que nous allons faire circuler.

A VOS AGENDAS ! Quelques dates Prévisionnelles pour la Saison 2013/2014

L'Assemblée Générale 2014 de la FFVB se déroulera en Bretagne (Perros Guirec) date en attente.

SELECTIONS REGIONALES JEUNES

CRE Minimés :

- Stage d'Août : 19 au 22 août 2013 à Dinard
- Stage de Toussaint : 22 au 25 octobre 2013 à Dinard
- Stage de Noël : 21 au 23 décembre 2013 à Dinard
- Stage de Février : 3 au 6 mars 2014 à Dinard
- Stage Pâques : 18 au 21 avril 2014 à Dinard/Sablé sur Sarthe
-

Volleyades 2014 25 au 27 avril 2014 à Cannes (date à confirmer)

CRE Cadets :

- Stage de Pâques : 10 au 14 avril 2014 à Dinard

Atlantvol 2014 (à confirmer)

SELECTIONS DEPARTEMENTALES JEUNES

- Interdépartementaux Benjamin/Minime
- Inter-zones Benjamin(e)
- Mini-Volleyades Benjamin(e) à confirmer

ACTIONS « DEVELOPEMENT »

Challenge du Jeune Volleyeur date prévisionnelle le 11 mai 2014

LA FORMATION DES CADRES

BEF 5 :

Maintien d'un stage par an du 18 au 20 octobre 2013 Ouverture à 12 stagiaires + 2 cadres LBVB

Augmentation du cout du stage de 10 Euros

BEF 4

Maintien d'un stage par an du 7 au 12 mars 2013. Ouverture à 12 stagiaires + 2 cadres LBVB + 2 cadres CRE pour évaluation ponctuelle Augmentation du cout du stage de 10 Euros

6. ET POUR FINIR

Nous souhaitons également rappeler le rôle des ligues sur leur territoire :

ARTICLE 5g – ROLE DES LIGUES REGIONALES

Sans prétendre à l'exhaustivité, leurs missions générales portent sur :

- ✓ L'organisation et la gestion des épreuves régionales, en respectant certaines obligations figurant dans le RGEN,
 - ✓ la détection, la formation, la préparation de l'élite,
 - ✓ la formation par la dispense, via l'organisation de cours, de conférences, de stages et d'exams, de connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice des fonctions d'éducateur, d'arbitre et de dirigeant de volley-ball,
 - ✓ l'organisation, en liaison avec les CDVB, de toutes actions promotionnelles visant à développer le Volley Ball, le Beach Volley et les autres pratiques du volley,
 - ✓ la gestion d'un centre de services pour les clubs : administration, juridique, gestion financière,
 - ✓ la représentation officielle de la FFVB. sur leur territoire, avec les mêmes pouvoirs que cette dernière dans le cadre des règlements fédéraux.
- .../...

C'est donc logiquement que dans ce cadre que cette année nous souhaitons mettre en place 4 groupes de travail sur les thèmes suivants :

- Comment faire évoluer le contrôle des feuilles de matches.
 - Le développement du Beach : gouvernance, détection et organisation des compétitions car même si un grand nombre de joueurs évolue sur le sable aux beaux jours il nous est très difficile d'impulser le Beach de capter des licenciés, de trouver des dirigeants et le nombre de licenciés baisse encore.
 - Le partenariat ligue et comités départementaux (plan de développement complémentaire)
 - La mise en place de soirées à thèmes pour les dirigeants
 - La mise en place de séances à thèmes pour encadrants
- Une feuille va circuler parmi vous pour recueillir vos inscriptions

Je remercie l'investissement sans faille de tous ceux qui ont travaillé au sein du Bureau, du Comité Directeur et des diverses commissions.

Grand merci également à vous tous qui êtes présents dans les clubs pour les faire vivre et évoluer !

Je remercie la DRCSJS, Le Conseil Régional, les collectivités qui nous apportent leur soutien !



LA COMMUNICATION DANS LES CLUBS

I/Pourquoi communique-t-on ?

1/L'organisation de la structure :

On parle ici de communication interne, le fait de communiquer, par divers moyens que ce soit, permet de mieux mettre en place des projets, mieux diffuser des informations etc...

« Un club qui ne communique pas provoque une non implication des licenciés dans les projets ou le développement d'où une déstructuration »

2/La création d'une vitrine :

Exposer son club vers l'extérieur, parler de son histoire, de ses valeurs permet de donner une crédibilité à son club, c'est une valeur ajoutée mais attention à rester réaliste et à bien choisir sa vitrine.

« Se faire une vitrine de club formateur jeunes alors que vous n'en avez que trois n'est pas judicieux, à moins que ce soit à l'état de projet de développement auquel cas il faut le mettre en avant »

3/Résoudre des malentendus :

Souvent certains problèmes n'en sont pas, et nous négligeons parfois la communication interne et externe, ce qui peut provoquer des ruptures dans le développement et les relations au sein et en dehors du club.

4/Générer des affaires :

Une bonne communication permet de rentrer en contact avec des sponsors, des administrations et de mieux gérer les négociations...

« Dans le sponsoring, beaucoup de clubs croient que donner une plaquette à un prospect suffit mais il y a tout un processus de communication derrière la démarche de sponsoring bien plus élaboré qu'une simple plaquette »

II/Que Communique-t-on ?

1/Un message ou une information :

La communication permet de transmettre des données orales, des informations internes.

2/Un savoir :

Un entraîneur par exemple communique un savoir à ses joueurs, un club peut également communiquer des savoirs qui leur sont propres, être un club formateur, club jeune, école de volley...toute information relative au savoir faire du club.

3/Un sentiment :

Tout sentiment est bon à communiquer dans une notion de partage. Le club se développe en grande partie car vous véhiculerez des sentiments de réussite, de soutien aux licenciés...

4/Des documents :

On est ici dans le cadre de l'administratif du club

5/Des valeurs :

Soient des valeurs fédérales, soient des valeurs propres

Les valeurs sont très importantes car elles ciblent justement les bonnes personnes, par exemple, un club qui ne veut développer que du volley détente ne doit en aucun cas mettre en avant des valeurs compétitives, cela risquerait de faire fuir certains licenciés qui ne viennent que pour la détente et inversement pour un club compétitif qui confond souvent « familial » et « collectif ».

Attention à trouver les valeurs qui correspondent exactement à votre projet, à votre histoire, à vos envies, sans oublier les personnes que vous allez toucher.

III/Comment communiquer ?

1/Oralement :

On parle de dialogue, un dialogue est la liaison entre un discours et une écoute. Elle permet à la fois de s'exprimer mais également de prendre des informations, chose qui n'est pas innée chez tout le monde mais qui s'apprend.

On va parler également de tempérance, d'assertivité...

Pensez à bien « écouter » son interlocuteur et à prendre en considération les propos entendus sur votre communication, cela ne pourra être que bénéfique pour la suite.

Ne pas oublier non plus que chacun est différent et que le message que vous ferez passer sera perçu de plusieurs manières différentes selon telle ou telle personne.

2/Internet :

a/ Mails :

Le mail est principalement de la communication d'information.

Attention, trop de mail tue le mail, il provoque ce que l'on appelle de la pollution mail, entre les mails des amis, ceux du travail, les pubs etc....même un mail du club peut parfois provoquer de l'irritation et donc ne sera pas pris en compte, il faut donc modérer ses mailing internes.

Quand au mailing externe, il faut savoir que seuls 3% seulement des mails reçus par un expéditeur inconnu sont lus.

Il faut plutôt privilégier un mailing ciblé plutôt qu'un mailing de masse aléatoire.

b/ Site internet :

Un site internet doit être une vitrine du club. Qui dit vitrine dit mise à jour et clarté.

Un site internet est souvent la première porte d'entrée vers le club, comme dans la vie de tous les jours, lorsque nous nous trouvons devant un restaurant avec une devanture sale et abîmée, on préfère entrer dans le restaurant voisin qui lui est plus présentable et même si les prestations y sont moins bonnes.

Différents supports existent pour créer soit même un site internet sans connaissance web : Joomla, Open Element, Wix...

Se renseigner sur ce type de produits, ils sont plutôt bien fait et permettent de créer de vrais sites internet , propres et ordonnés.

Une autre référence directement liée au sport, Clubéo, propose des sites fonctionnels à l'activité sportive : <http://www.clubeo.com/>

c/ Les réseaux sociaux : L'exemple de facebook

Il faut créer une page, pourquoi ? Parce que la page est ciblée et les personnes qui « aiment » ont forcément un intérêt à suivre l'actualité du club.

Mieux vaut une page ciblée qu'un profil avec une pollution d'amis que vous ne connaissez pas.

Il faut savoir également que pour les clubs pro (considérés comme des entreprises par facebook) le profil peut être supprimé à tout moment.

Le groupe est un mix entre les deux mais n'a pas grand intérêt si ce n'est que de faire de la communication interne.

d/ Presse, Radio, Télé :

Ne surtout pas hésiter à envoyer de l'information ou de diffuser des projets, des évènements.

Contrairement à ce que nous croyons, la presse est friande de tout, encore faut il que vous leur communiquiez. Leur travail est de sélectionner les informations pertinentes et c'est donc à vous, ou à vos services de communication, de piquer l'intérêt de la presse, ensuite, adviennent que pourra.

Par contre, évitez d'envoyer les soirées couscous de fin de saison ou d'après match.

Un outil indispensable dans la communication presse est le communiqué de presse :

Voici un lien vers un site internet avec quelques conseils pratiques pour la bonne rédaction d'un communiqué de presse : <http://www.les-filles-du-marketing.com/2012/11/redaction-dun-communique-de-presse-7.html>

Ne pas négliger cet élément, il fera la différence entre une information non ordonnée et une information pertinente qui sera privilégiée par le rédacteur ou le journaliste.

e/ Les évènements :

Tout ce qui touche à l'évènementiel.

Un repas organisé par le club permettra de communiquer en interne et pourquoi pas permettre d'impliquer de nouveaux bénévoles en les fidélisant.

Un évènement sportif permettra au club de se donner une visibilité par rapport aux administrations, aux clubs extérieurs, aux habitants etc.

IV/Conclusion

Communiquer permet de créer des échanges, formels ou informels à l'intérieur et à l'extérieur du club, Il faut garder à l'esprit cette notion de partage et d'échange, il y a une vraie nécessité de communiquer dans son club.

Nous communiquons toute information, sentiment, image susceptible de provoquer chez son interlocuteur une réaction. Un des principes de la communication est qu'elle ne se fait pas à sens unique, contrairement à ce qu'on croit.

Ce que vous devez véhiculer est un message ciblé, plus il sera ciblé et pertinent, plus il sera pris en compte car il mettra en avant vos interlocuteurs.

Il faut communiquer de manière appropriée sur des supports appropriés à un public approprié.

Communiquer avec parcimonie dans certains cas et avec excès dans d'autres, pour cela il faut rester à l'écoute.

Modules SDA proposés dans le développement des clubs :

- Structurer son association
- Mettre en place un plan de développement
- Comment améliorer sa visibilité
- Le sponsoring et le partenariat
- Créer un évènement sportif
- Développer sa section jeune (à venir)

7 Conseils pour bien réussir son communiqué de presse.

Conseil n°1 : Soignez la présentation

Dites-vous que les journalistes n'ont que peu de temps à consacrer à votre communiqué alors facilitez-leur le travail ! Ça veut dire notamment proposer un document facile à parcourir ou rien ne manque.

- **Précisez qu'il s'agit d'un communiqué de presse** : un peu comme le Port-Salut, écrivez-le dessus !
- **Datez votre communiqué** : une information a une courte durée de vie. Il est important de préciser la date de parution.
- **Aérez le document** : le journaliste lit des dizaines de communiqués chaque jour alors offrez-lui une lecture a minima reposante ! Interlignes aérés, sauts de ligne et même illustrations sont souvent très appréciés pour guider et rendre le communiqué « reader-friendly ».

Conseil n°2 : Trouvez un bon titre

Il doit être :

- **Clair et pertinent** : en lien avec le contenu de l'article et contenir les mots-clés sur lesquels vous souhaitez être visible.
- **Accrocheur** : éviter les superlatifs qui sont souvent plats et préférez les expressions du type « inédit », « exclusif », « première fois », qui induisent l'idée de nouveauté et d'originalité.
- **Direct** : un communiqué de presse s'adresse à des journalistes, pas des clients. Inutile de faire du teasing, allez droit au but.
- **Synthétique** : le titre d'un communiqué n'est pas un résumé de l'article donc inutile de faire un titre à rallonge. Plusieurs raisons :
 - Les plateformes de publication gratuite de communiqués de presse prévoient en général un nombre de caractères maximum pour les titres.
 - Les titres longs découragent un peu la lecture... l'humain est ainsi fait !

Conseil n°3 : Structurez

Un communiqué de presse doit être rédigé selon la méthode de l'entonnoir : de l'idée la plus large au détail le plus précis.

- Un titre accrocheur et synthétique
- Un chapeau qui donne des précisions et introduit une autre information
- Un contenu qui fournit des détails plus précis sur le sujet

Conseil n°4 : Soyez concrets

Données chiffrées, dates, repères temporels et spatiaux, dimensions, etc. Tous les détails concrets renforcent la qualité de votre information. Il ne suffit pas de dire que votre entreprise est leader sur son marché, précisez la part de marché. Idem pour l'augmentation d'un CA : préciser le % ! Bref, dites-vous bien que les journalistes sont des gens curieux – ils sont même payés pour ça !

Conseils n°5 : Humanisez

Inclure une déclaration du dirigeant, un commentaire d'un licencié satisfait, les impressions recueillies durant un évènement, l'avis d'un expert, etc. Tout est bon pour appuyer et légitimer votre information. Attention tout de même à obtenir l'accord des intéressés avant de les citer !

Conseil n°6 : Ne vous dispersez pas

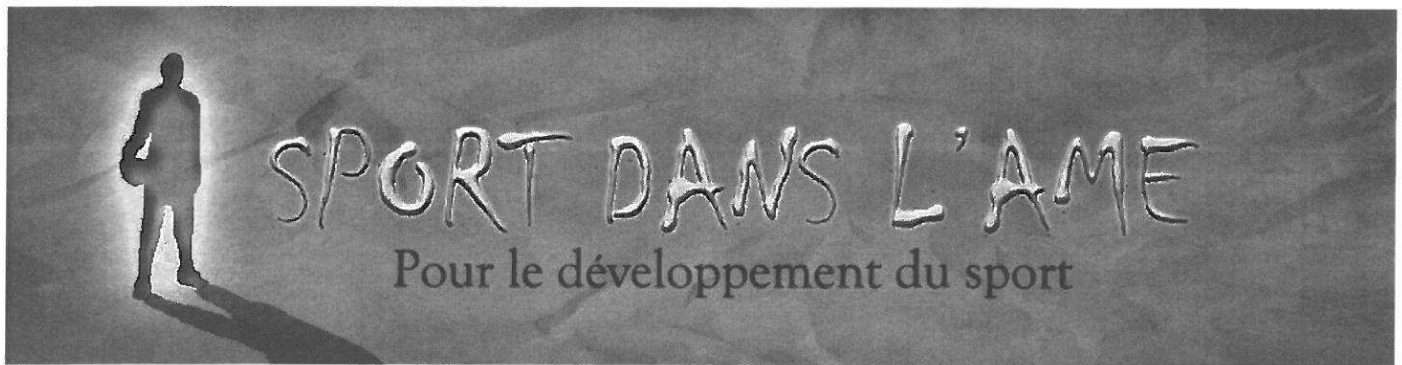
Une seule idée / information à la fois : en marketing produit, on parle de l'USP (Unique Selling Proposition), eh bien c'est pareil en communication ! L'objectif n'est pas de « caser » toutes les informations disponibles ni de vendre votre produit ou votre service dans le communiqué. L'objectif est de diffuser une info-clé à un instant T. Et ça sera déjà excellent si cet objectif est rempli !

Conseil n°7 : Proposer un vrai contenu différenciant

La valeur d'une information est déterminée par l'intérêt qu'elle revêt aux yeux des journalistes et a fortiori, de leurs lecteurs. Ce que vous trouvez « génial » à annoncer n'a peut être aucun intérêt pour les personnes extérieures à l'association parce qu'elles ne sont pas concernées ou bien parce que ce n'est pas une information différenciante.

Exemple : annoncer sa présence sur un évènement sportif n'a rien « d'appétant » en soi ! Annoncer le lancement d'une nouvelle section, de portes ouvertes, d'un résultat sportif, la présence d'une personnalité, etc. est en revanche plus intéressant !

Vous l'aurez compris, il n'est pas si simple de rédiger un communiqué et de séduire la cible des journalistes. Les journalistes sont comme beaucoup de clients et de consommateurs : très sollicités et inondés d'informations par la concurrence. Il est donc indispensable de se différencier et de les approcher d'une manière spécifique avec un « produit » - votre communiqué de presse, votre information – qui saura les convaincre et les séduire.



Les charges d'un club de volley-ball

Charges extérieures

Eau et électricité
Gaz ou fuel pour le chauffage
Carburant pour les véhicules
Petit outillage
Produits d'entretien
Vêtements sportifs
Fourniture de bureau
Logiciels de gestion
Petit matériel de bureau
Crédit Bail
Location de matériel
Loyer et charges locatives
Entretien des gymnases et annexes
Traitement des déchets
Entretien de véhicules
Entretien de matériel
Maintenance
Assurances
Documentation
Dépense formation
Honoraires comptable
Honoraires juridique
Publicité
Frais de transport
Frais de déplacement
Frais de restauration
Réception
Affranchissement
Télécommunication
Frais de gestion bancaires
Frais divers

Autres charges

Rétrocessions et adhésions:

Fédération française

Ligue

Comité départemental

Omnisport

Office des sports

Autre

Charges de personnel

Salaires

Charges sociales sur salaires (<http://www.associationmodeemploi.fr/2573-charges-sociales-sur-les-salaires.htm>)

Les produits d'un club de volley-ball

Subventions de fonctionnement

Subventions et aides exceptionnelles (<http://www.bretagne.fr>),
(<http://www.bretagne.drjscs.gouv.fr/CNDS-Bretagne-2013.html>)

Licences

Sponsoring

Rétrocessions partenaires

Aides à l'emploi (<http://www.bretagne.fr>)

Vente de marchandise

Recette restauration

Prestations de service

Modules SDA proposés dans le développement des clubs :

- Structurer son association
- Mettre en place un plan de développement
- Comment améliorer sa visibilité
- Le sponsoring et le partenariat
- Créer un évènement sportif
- Développer sa section jeune (à venir)

RAPPORT DU TRESORIER

Une année de transition que cette année, ce à double titre :

- L'année a été très largement modifiée par rapport à la saison précédente.

Je ne reviendrai pas sur les modifications liées à cette année, la Présidente le faisant dans son rapport moral. M Brouck nous a quittés pour un poste à plein temps et Mme Corbin n'est plus salariée de la LBVB mais mise à disposition par notre Ministère de tutelle.

- C'est ma première année pleine d'exercice

Au cours de cette année, je me suis efforcé d'avoir une vision précise du fonctionnement de notre Ligue. Nos salariés, qu'ils soient techniciens ou administratifs ont répondu à mes demandes. Je les remercie tous vivement tant mes demandes ont été nombreuses.

Le budget prévisionnel que je ne vous remettrai sur place le jour de notre A.G. et le fruit de ce travail à plusieurs voix.

Je développerai lors de l'AG l'analyse de ce compte d'exploitation. Cette année, il se conclut par un excédent de 13 008.54€

Faut-il s'en réjouir ?

Oui. Car il clôt je l'espère une série d'exercices en déficit.

Oui, car des mesures évoquées lors de notre dernière AG ont été mises en place : réduction des frais de téléphone ou des frais postaux.

Mais il nous faudra cependant redoubler de vigilance l'an prochain.

L'aide de la FFVB sur le poste qu'occupe notre C.T.R. s'arrête en 2015.

Il nous faudra trouver 20 000 € de recette pour pérenniser ce poste.

Nous en sommes capables.

M GAUDEL

VOEUX 2013

VOEU N°1

LORIENT PL

VII.4.1.	OBLIGATIONS	Suppression de l'alinéa 3 de l'article VII.4.1
3	Un club dont l'équipe 1 évolue en Régional devra au minimum engager une équipe en Coupe de France et/ou de Bretagne Jeune, Challenge de Bretagne Poussins Benjamins (2 dates /3) et y participer.	
AVIS DE LA CRSR: Défavorable		
Avis du Comité Directeur : Défavorable		

Pour : 81

Contre : 91

Abstention : 70

Le vœu est refusé

VŒU N°2

LORIENT PL

VII.4.1. OBLIGATIONS	VII.4.1. OBLIGATIONS
<p>Motivation du club : Les raisons :</p> <p>1°) Inciter les clubs à créer des équipes seniors de réserve car ce sont les seniors qui encadrent les équipes et dispensent les entraînements des jeunes.</p> <p>2°) Il y aura également plus d'équipes seniors en compétition départementale et le niveau du volley s'élèvera. Les championnats départementaux s'appauvrissent.</p> <p>Avis de la CRSR : Défavorable</p> <p>Avis du Comité Directeur : Défavorable, il existe d'autres moyens d'obtenir une 1/2 UF : une équipe poussin, une formation d'arbitre, de marqueur.</p>	<p>9 <u>Permettre à une équipe réserve de rapporter des points DAFR (par exemple 1/2 UV).</u></p>

Pour : 119

Contre : 97

Le vœu est accepté à la majorité

Abstention : 26

VŒU N°3

LORIENT PL

	COMPOSITION DES POULES REGIONALES
<p>Motivation du club : Cela permettrait de ne pas être obligé de faire monter des équipes de départementale en plus des accessions classiques pour combler les trous dans les poules et cela éviterait par la même occasion l'appauvrissement des championnats départementaux.</p> <p>Avis de la CRSR : Défavorable, quant à la coupe de Bretagne elle est déjà prévue par le RGER</p> <p>Avis du Comité Directeur : Défavorable</p>	<p> limiter les poules régionales à 10 équipes au lieu de 12 actuellement. Eventuellement créer une coupe de Bretagne régionale pour compenser la perte de matchs (Système qui s'est mis en place en nationale avec 10 équipes et la participation en coupe de France)</p>

Pour : 56

Contre : 148

Le vœu est refusé

Abstention : 38

VCEU N°4

LANNION ASPTT

	Les rencontres en régional sont arbitrées par des arbitres diplômés du club recevant. La commission d'arbitrage se laisse le droit de désigner un arbitre diplômé extérieur, si la rencontre le nécessite.
Avis de la CRSR : Défavorable	
Avis de la CRA : Défavorable	
Avis du Comité Directeur : Défavorable	
Pour : 26	Abstention : 4
Le vœu est refusé	

VCEU N°5

BREST VOLLEY

VII.3.5.	<p>Paieiment de l'engagement pour une équipe en championnat régional.</p> <p>1 - La première moitié de l'engagement d'une équipe dans un championnat régional se fera à l'inscription pour la poule aller.</p> <p>2 - La seconde moitié avant le 31.12. de la saison en cours, avant la poule retour.</p>	<p>frais relatifs aux engagements d'équipes en championnats régionaux : tarifier les redevances par match effectué et non par un forfait comme c'est le cas actuellement.</p> <p>Les redevances étant payable en deux fois la moitié à l'inscription, l'autre partie avant le premier décembre de la saison en cours, la proposition est très facile à réaliser.</p>
XIV.2.1.	<p>RELATIFS AUX ENGAGEMENTS (Redevance payable à l'engagement)</p> <p>Une équipe Préregionale (VII.3.2.) 230 €</p> <p>Une équipe en championnat régional (VII.3.2.) 205 €</p>	
Avis de la CRSR : Défavorable		
Avis du Comité Directeur : Défavorable		
Pour : 74	Contre : 123	Abstention : 45
Le vœu est refusé		

VCEU N°6

RENNES EC

Chapitre VII « ORGANISATION DES EPREUVES REGIONALES SENIORS »

<p>VII.1.2 Le calendrier des épreuves pourra, dans la mesure du possible, laisser libre les week-ends précédés et suivis d'un jour de vacances scolaire.</p>	<p>VII.1.2 : Le calendrier des épreuves pourra, dans la mesure du possible, laisser libre les week-ends précédés et suivis d'un jour de vacances scolaire et les week-ends de coupe de France des catégories cadets à espoirs.</p>
<p>Motivation du club : Eviter les matchs seniors sur les tours de coupe de France cadets à espoirs, comme au niveau national Cette année plusieurs dates de championnat seniors coïncidaient avec des journées coupe de France cadets à espoirs. Ceci pénalisait les clubs faisant évoluer leurs jeunes en seniors. De plus cela pouvait poser problème pour la désignation des arbitres.</p>	
<p>Avis de la CRSR : Favorable</p>	
<p>Avis du Comité Directeur : Favorable</p>	
<p>Pour : 242</p>	<p>Contre : 0</p>
<p>Le vœu est accepté à l'unanimité</p>	
<p>Abstention : 0</p>	

VCEU N°7

RENNES EC

Chapitre VII « ORGANISATION DES EPREUVES REGIONALES SENIORS »

	<p>VII.1.4. : L'organisation des épreuves pourra, dans la mesure du possible, laisser la possibilité aux clubs le désirant de demander un couplage entre une équipe dépendant de la ligue et une équipe de nationale. Cette demande est à faire lors de l'engagement de l'équipe et en désignant pour chaque équipe avec quelle équipe de nationale elle doit être couplée pour les matches à domicile. La CSR donnera ensuite son avis (favorable ou pas) et préviendra le club.</p>
<p>Motivation du club : Couplage avec les équipes nationales et régionales du même club Permettre dans la mesure du possible de coupler les matches des équipes nationales et régionales d'un même club. Ceci afin de limiter les frais de déplacement et d'arbitrage, il serait intéressant de donner la possibilité aux clubs de coupler les matchs de Pré-Nationale, de Régionale et de nationale à domicile. Ceci pourrait se faire par un choix lors de l'engagement des équipes en indiquant pour chaque équipe engagée si le club souhaite la coupler et avec quelle équipe. Ensuite la ligue donnera un avis favorable ou pas.</p>	
<p>Avis de la CRSR : Favorable cela se pratique déjà</p>	
<p>Avis du Comité Directeur : Favorable</p>	
<p>Pour : 242</p>	<p>Contre : 0</p>
<p>Le vœu est accepté à l'unanimité</p>	
<p>Abstention : 0</p>	

VCEU N°8

RENNES EC

Chapitre VII « ORGANISATION DES EPREUVES REGIONALES JEUNES »

	Préserver la formule de brassage sur les compétitions jeunes. Ceci est un vœu d'ordre général. Le club estime que la formule actuelle a apporté entière satisfaction et qu'il serait bon de la maintenir pour l'année prochaine.
Motivation du club :	
Avis de la CRSR : Favorable	
Avis du Comité Directeur : Transmis à la CSR	

Pour : 242**Contre : 0****Abstention : 0****Le vœu est accepté à l'unanimité****VCEU N°9**

RENNES EC

Chapitre VII « ORGANISATION DES EPREUVES REGIONALES JEUNES »

	(article à insérer entre l'article VII.6.2 et VII.6.3 avec décalage des numéros d'articles pour le VII.6.3 et VII.6.4) VII.6.3 L'organisateur est tenu au moins une semaine avant le match de s'assurer que les informations sur l'horaire et le lieu de la rencontre sont corrects sur le site de la fédération française de volleyball.
Motivation du club :	Forcer la mise à jour du site fédéral pour les dates et lieux de championnat jusqu'à une semaine avant les compétitions. A notre sens, les clubs n'utilisent pas assez le site fédéral et ne le mettent pas assez à jour par rapport aux rencontres. Or ce site devrait être la référence pour toutes les compétitions. Ceci apporterait beaucoup plus de précisions et permettrait à tout un chacun de savoir exactement où et quand se déroulent réellement les compétitions.
Avis de la CRSR : Favorable	
Avis du Comité Directeur : Favorable	

Pour : 242**Contre : 0****Abstention : 0****Le vœu est accepté à l'unanimité**

RENNES EC

Chapitre VII – VII.4.1 « OBLIGATIONS »

Chapitre VII – VII.4.1 « OBLIGATIONS »

« 1 Les clubs évoluant en Prénational/Régional devront avoir un minimum de licenciés compétition du même genre que l'équipe Prénational/Régional, dont un Prénational/Régional, dont un minimum de licenciés jeunes dans les catégories espoirs à baby.»

« 1 Les clubs évoluant en Prénational/Régional devront avoir un minimum de licenciés compétition du même genre que l'équipe Prénational/Régional, dont un minimum de licenciés jeunes dans les catégories espoirs à baby. Si le club bénéficie de l'application de l'article 42 alinéa 5 du RGEN (Obligations mixtes), il pourra remplir ses obligations quantitatives de licenciés et d'unités de formation, sans faire la distinction du genre, tout en cumulant les obligations de chaque équipe.»

Motivation du club : Aligner la réglementation des obligations (article VII.4.1) du RGER sur celles du RGEN en ce qui concerne le genre.

Actuellement, il est assez difficile pour certains clubs de savoir comment s'assurer de la bonne couverture des obligations lorsqu'ils ont des équipes jouant au niveau national et au niveau régional. Certaines imprécisions quand au mode de calcul peuvent poser problème : Il est dit que « Les points attribués pour les équipes nationales ne peuvent plus être utilisés pour les équipes régionales. », mais au niveau national lorsqu'un club a une équipe de chaque genre, il peut se contenter de réunir des points d'obligations sans tenir compte du genre, or au niveau régional la différenciation par genre est obligatoire : comment faire puisque dans un cas le club ne précise pas le genre pour le nombre de licenciés et dans l'autre cas le club doit le préciser et en plus ne pas tenir compte de ceux du niveau national ? D'autre part, peut-on comptabiliser une 1/2 UF de formation sur le niveau national et l'autre 1/2 UF sur le niveau régional ?

Avis de la CRSR : Favorable

Avis du Comité Directeur : Favorable

Pour : 242

Contre : 0

Abstention : 0

Le vœu est accepté à l'unanimité

VŒU N°11

RENNES EC

Chapitre VII – VII.4.1 « **OBLIGATIONS** »

	Remplacer partout où il est question d'équipe de couverture ou de couverture (hors article concernant les arbitres) par la notion de points d'unité de formation.
Motivation du club : Mise en concordance des articles du RGER.	
L'article VII.4.1 « OBLIGATIONS » fait état d'unité de formation (comme le RGEN) mais l'article VII.4.1.2 parle encore d'équipe de couverture. Il nous semble qu'il serait plus correct de parler là aussi de points d'unité de formation.	
Avis de la CRSR : Favorable	
Avis du Comité Directeur : Favorable	
Pour : 242	Contre : 0
Le vœu est accepté à l'unanimité	
Abstention : 0	

VŒU N°12

C R A

	Dans les Championnats jeunes en 6x6, pour permettre une formation plus approfondie des arbitres jeunes ou stagiaires jeunes officiels, et les aguerrir, une indemnité de 5€ leur sera versée par chaque équipe. Les arbitres jeunes ne pourront arbitrer qu'une catégorie égale ou inférieure à la leur.
Motivation C R A :	
Avis de la CRSR : Favorable	
Avis du Comité Directeur : Favorable	
Pour : 70	Contre : 162
Le vœu est refusé	
Abstention : 10	

COMITE DIRECTEUR

1- Modification statuts article 20 et articles 4 et 5 du RI (vérificateurs aux comptes)

<p><u>ARTICLE 4 - RI</u></p> <p>Le Comité Directeur autorise le Président a passé un contrat avec un cabinet d'expertise comptable appartenant à l'ordre des experts comptables pour attester la régularité, la sincérité et la conformité des comptes de la Ligue. Le rapport est présenté à l'Assemblée Générale avant celui des vérificateurs aux comptes.</p>	<p><u>ARTICLE 4 - RI</u></p> <p>Le Comité Directeur autorise le Président a passé un contrat avec un cabinet d'expertise comptable appartenant à l'ordre des experts comptables pour attester la régularité, la sincérité et la conformité des comptes de la Ligue. Le rapport est présenté à l'Assemblée Générale avant celui des vérificateurs aux comptes.</p>
<p><u>ARTICLE 5 - RI</u></p> <p>L'Assemblée Générale élit deux vérificateurs aux comptes pris en dehors du Comité Directeur, dont le mandat expire l'année suivante avec le vote de l'Assemblée Générale sur la gestion financière. Ils ne peuvent être désignés plus de quatre années consécutives.</p> <p>Les vérificateurs aux comptes sont convoqués au moins quinze jours avant la date fixée par le Bureau pour la vérification des comptes.</p> <p>Cette vérification se fait au plus tard huit jours avant l'Assemblée Générale.</p> <p>Les vérificateurs aux comptes examinent tous les comptes de l'exercice clos de l'année précédente et toutes les pièces comptables nécessaires</p>	<p><u>ARTICLE 5 - RI</u></p> <p>Au cas où le Comité Directeur et le Président ne passeraient pas un contrat avec un cabinet d'expertise comptable, l'Assemblée Générale élit deux vérificateurs aux comptes pris en dehors du Comité Directeur, dont le mandat expire l'année suivante avec le vote de l'Assemblée Générale sur la gestion financière. Ils ne peuvent être désignés plus de quatre années consécutives.</p> <p>Les vérificateurs aux comptes sont convoqués au moins quinze jours avant la date fixée par le Bureau pour la vérification des comptes.</p> <p>Cette vérification se fait au plus tard huit jours avant l'Assemblée Générale.</p> <p>Les vérificateurs aux comptes examinent tous les comptes de l'exercice clos de l'année précédente et toutes les pièces comptables nécessaires pour leur</p>

<p>pour leur contrôle et pour la préparation de leur rapport.</p> <p>Ils lisent leur rapport devant l'Assemblée Générale, ils ne peuvent proposer que des modifications à la technique comptable après avoir consulté le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général de la Ligue.</p>	<p>contrôle et pour la préparation de leur rapport.</p> <p>Ils lisent leur rapport devant l'Assemblée Générale, ils ne peuvent proposer que des modifications à la technique comptable après avoir consulté le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général de la Ligue.</p>
<p style="text-align: center;">ARTICLE 20 - Statuts Ressources</p> <p>Les ressources annuelles de la LBVB se composent :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Des cotisations et souscriptions de ses membres * De la vente de produits, de services ou de prestations fournies par l'association * De subventions * Des recettes de contrats publicitaires * De dons et legs * De toute autre ressource qui ne soit pas contraire aux lois en vigueur <p>Le Trésorier a pour mission de tenir la comptabilité de l'association et il doit en rendre compte auprès de l'ensemble des membres de la LBVB lors de l'assemblée générale, ainsi que chaque fois que le Comité Directeur ou le Bureau Exécutif en fait la demande.</p> <p>Pour garantir la bonne tenue de la comptabilité, et pour avoir un avis sur la gestion de l'association, l'Assemblée Générale élit chaque année deux vérificateurs aux comptes.</p> <p>Avis du Comité Directeur : Favorable</p>	<p style="text-align: center;">ARTICLE 20 – Statuts Ressources</p> <p>Les ressources annuelles de la LBVB se composent :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Des cotisations et souscriptions de ses membres * De la vente de produits, de services ou de prestations fournies par l'association * De subventions * Des recettes de contrats publicitaires * De dons et legs * De toute autre ressource qui ne soit pas contraire aux lois en vigueur <p>Le Trésorier a pour mission de tenir la comptabilité de l'association et il doit en rendre compte auprès de l'ensemble des membres de la LBVB lors de l'assemblée générale, ainsi que chaque fois que le Comité Directeur ou le Bureau Exécutif en fait la demande.</p> <p>Pour garantir la bonne tenue de la comptabilité, et pour avoir un avis sur la gestion de l'association, les comptes annuels font l'objet d'un rapport d'un cabinet membre du Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables.</p>
<p>Pour : 239 Le vœu est accepté à la majorité</p>	<p>Contre : 3 Abstention : 0</p>